



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Rapport-préavis No. 18/22
au Conseil Communal

**Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller
communal Daniel Bujard « Prangins : une véritable
politique culturelle »**

Délégué municipal : Igor Diakoff

Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal :

Le 28 juin ou 5 juillet 2022 à 20h00, Bureau du Conseil / Salle Aquarium

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Un postulat daté du 6 septembre 2021 a été déposé par Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard. Ce postulat pose quelques questions et émet quelques remarques et souhaits. L'objet de ce rapport-préavis est d'y répondre au mieux.

2. Situation de la politique culturelle durant la législature 2016-2021

Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard considère que les rendez-vous culturels ont été trop rares durant cette législature. Nous partageons cette opinion à laquelle nous souhaitons donner un éclairage complémentaire.

Il est vrai, et la Municipalité est peut-être celle qui le déplore le plus, que les événements culturels ont été trop rares durant la législature 2016-2021.

En voici quelques raisons :

- A l'origine de cette situation réside le fait que la commission culturelle de la législature 2011-2016 avait renoncé à se représenter et ce unanimement ! La Municipalité s'est donc retrouvée sans aucun soutien. Elle a lancé, à plusieurs reprises, des appels, notamment durant les Conseils communaux, mais ces appels sont longtemps restés lettre morte !
- Le Conseil communal a décidé de couper le budget culture en deux pour l'année 2020, le réduisant à CHF 10'000.-, budget trop petit pour concevoir une programmation culturelle décente.
- Aucun personnel communal n'a été dévolu au Service Culture jusqu'en 2020 dans la législature 2016-2021. Pas de force vive pour participer à cette tâche. Relevons aussi que la commission culturelle se composait de trois membres, Messieurs Igor Diakoff, Pierre Lohmann et Michel Augsburger.

Notons que, malgré la sévérité de ce budget, nous avons relevé le défi. Ainsi, les événements suivants ont été proposés aux Pranginois durant cette législature :

- Festival «Jazz au peuple» en septembre 2017, soutenu par la Commune de Prangins. Il est à noter que la Municipalité leur a attribué une subvention de CHF 3'000.- en janvier 2019, ce qui n'a pas empêché ce festival de tourner le dos à Prangins pour s'établir à Nyon l'année suivante
- Participation active au Comité de Pilotage du 20ème anniversaire du Musée National Suisse/Château de Prangins et synchronisation de cet événement avec la Fête au Village Cette manifestation aura bénéficié d'une affluence de plus de 5'000 personnes
- Concert de l'ensemble de renommée internationale « Squeezeband » le 8 décembre 2018
- Participation au Comité Directeur du Giron des Musiques dès 2019. A cause de la pandémie COVID, ce Giron n'a pas eu lieu en 2020, et seul un concours pour instrumentistes a pu être organisé en mai 2021
- Première édition de « Prangins Baroque » qui a pu avoir lieu en septembre 2020 et a été couronnée de succès.

3. Evolution de la politique culturelle pour la législature 2021-2026

Les ambitions et les compétences de la Municipalité ont pu enfin se réaliser grâce, notamment, à :

- De nouvelles ressources humaines du personnel communal dévolu au Service Culture dès mars 2020
- Un budget sensiblement en hausse
- La collaboration d'un bureau de communication (conception de flyer, liste des mailing, ticket office, internet).

Grâce à ces nouvelles ressources, nous avons pu développer une politique culturelle qui repose sur les trois principes suivants :

- Favoriser une majorité de prestations dont les exécutants sont liés à la commune de Prangins et contribuent à son rayonnement
- Un souci de qualité des événements
- Une variété ouverte d'aspects artistiques, i.e. musique (classique, baroque, jazz, etc.), peinture, danse, etc.

Ainsi, notre programmation, en 2021, a proposé :

- Festival « Prangins Baroque » en septembre 2021, au Temple, à la salle du Conseil, à la salle des Morettes et dans la cour du Château.

Et l'année 2022 s'établit comme suit :

- Janvier : Spectacle chant et danse Flamenco (salle de spectacle des Morettes)
- Février : BeatBoxer Nino G and group SoNice (salle de spectacle des Morettes)
- Mars : exposition de la peintre Elif Dayal (maison de Commune)
- Avril : deux récitals de piano - Stefania Nateri (château de Prangins)
- Mai : Giron des Musiques (salle de spectacle des Morettes)
- 10 juin : récital de violon et guitare, Bogdan Zvoristeanu et Alessio Nebiolo (salle du Conseil)
- 5 au 11 septembre : festival « Prangins Baroque » (plusieurs lieux)
- Novembre : ensemble de Jazz »Squeezeband » (salle de spectacle des Morettes)
- Exposition de la peintre « Belasco » (reporté en 2023).

Sur ces neuf spectacles, cinq disposent d'un lien direct avec la Commune de Prangins, le critère de qualité ainsi que la variété sont respectés. Nous sommes donc en phase avec notre politique. La Municipalité réfléchit également à explorer d'autres domaines musicaux (comme le rap par exemple).

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le rapport-préavis No. 18/22 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard intitulé « Prangins : une véritable politique culturelle »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide** de prendre acte du rapport-préavis No. 18/22 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard intitulé « Prangins : une véritable politique culturelle ».

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 13 juin 2022, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



La secrétaire



Poona Mahshoor

Annexe :

- Postulat de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard « Prangins : une véritable politique culturelle »

ANNEXE :



Prangins, le 6 septembre 2021

Dépôt d'un postulat

Prangins : une véritable politique culturelle

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Par ce postulat, je demande à la Municipalité la mise sur pied d'une politique culturelle digne des riches possibilités qui sont celles de la Commune de Prangins.

En effet, un bémol peut être émis à l'égard de la Municipalité quant à son action politique durant la précédente législature. Force est d'admettre que trop rares ont été les rendez-vous culturels qui ont été proposés à la population pranginoise.

Cela sans compter le départ regrettable du festival « Jazz au peuple » qui je le rappelle a quitté la Commune de Prangins pour se délocaliser à Nyon, notamment en raison des subventions qu'octroie « Région de Nyon » à cette institution.

De mon point de vue, il n'est pas admissible qu'une commune comme Prangins manque d'ambition au niveau culturel compte tenu des ressources qui sont les siennes, je pense notamment aux moyens à disposition qui peuvent être utilisés, comme par exemple les synergies exploitables entre le Musée national et sa richesse patrimoniale ou encore à l'utilisation ponctuelle du théâtre des Morettes, tout autant d'outils à disposition pour des réalisations culturelles ambitieuses.

Je rappelle au Conseil communal qu'un budget a été sauvé *in extremis* lors de notre séance du mois de décembre 2020, une enveloppe financière est donc à disposition, elle se doit d'être utilisée de manière parcimonieuse et variée en termes d'offres.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité de mettre sur pied un programme annuel à raison de quatre à six rendez-vous ponctuels. L'objectif étant de diversifier l'offre culturelle à l'attention de la population pranginoise. Par diversification, j'entends une série de spectacles qui pourraient être proposés autour de thèmes comme des conférences, la mise en avant de genres musicaux variés comme le rap, la pop ou encore la musique populaire. Pourquoi ne pas imaginer une biennale autour de la littérature romande sur la base de ce qui est proposé dans le cadre des « Rencontres littéraires de Soleure », Prangins et son cadre rousseauiste si prêterait à merveille...

Je demande à que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité et je rappelle que selon l'article 66 du règlement du CC elle dispose d'un délai de six mois pour apporter une réponse.

Daniel Bujard

Conseiller communal